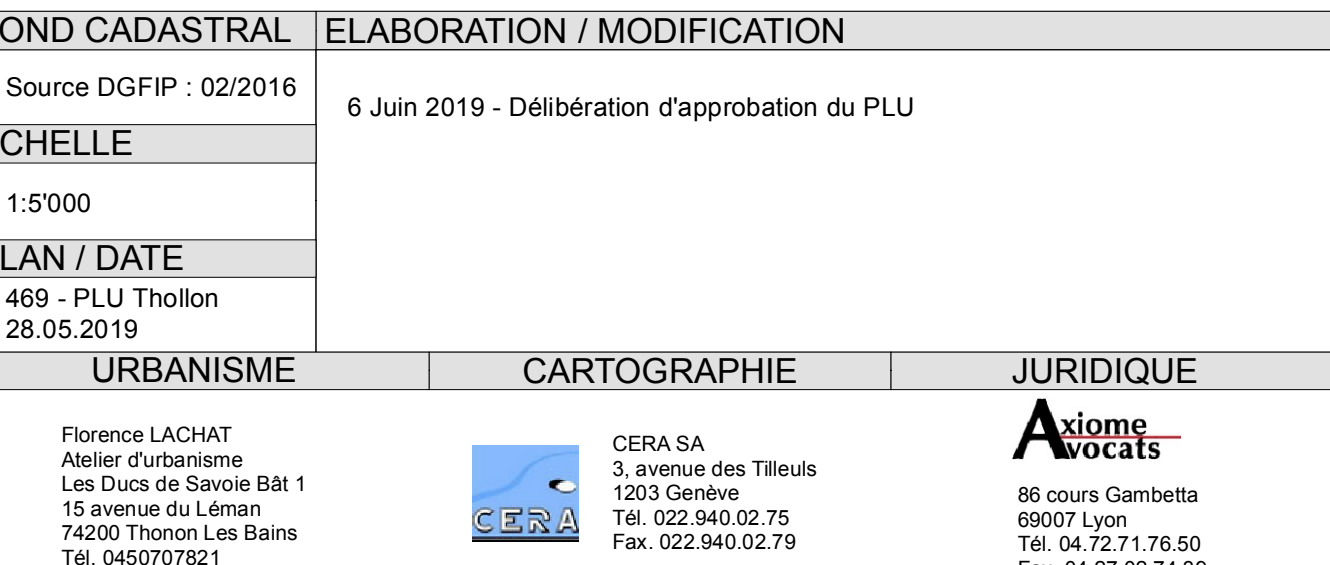




UA	Zone urbaine identifiant les pôles principaux de la commune en densité 1
UAe	Zone urbaine du centre village à dominante équipement public
UB	Zone urbaine identifiant les pôles secondaires en greffe sur les zones UA ou UH, en densité 2
UC	Zone urbaine identifiant les pôles urbains à dominante habitat pavillonnaire en densité 3
UCp	Zone urbaine dans un environnement à caractère agricole et naturel dominant en densité 3
UH	Zone urbaine dense identifiant les noyaux anciens des villages

AUa	Zone à urbaniser en densité 1
AUb	Zone à urbaniser en densité 2

A	Zone agricole
Ac	Gestion de la gare supérieure du télécabine, du restaurant d'altitude et autres équipements liés : STECAL
Ae	Gestion des ateliers municipaux et équipements liés : STECAL
As	Zone agricole - Secteur de gestion des alpages et du domaine skiable du plateau des Mémises
At	Gestion d'un hébergement touristique et équipements liés : STECAL

N	Zone à dominante naturelle et forestière ; où le bâti existant à usage d'habitation est géré ; non constructible
Ns	Zone naturelle identifiant des boisements, des alpages, ... du plateau des Mémises et comprenant le domaine skiable
Nh	Zone naturelle, secteur de protection des zones humides
Nsp	Secteur où seuls les équipements légers de loisirs sont admis sous réserve d'une bonne intégration dans le site

QAP 1,2,3, 4 et 5 - Orientation d'aménagement et de programmation

QAP 1,2 et 4 avec mixité sociale - Article L151-15 - il est imposé que 15% des logements à réaliser soit des logements sociaux sur les secteurs d'OAP de densité 1 et 2 (plus de 25 logements par hectare)

OAP	ZONAGE	Lieu dit	Surface emprise	Densité (Lgts/Ha)	Logements attendus	Lgts locatifs sociaux
OAP1	AUj	Chez les Aînes Sud	5'400 m ²	25	14	2
OAP2	AUj	Chez Gérard	4'770 m ²	40	16	2
OAP3	AUj	Au Fou de la Croix	4'755 m ²	25	7	0
OAP4	AUj	La Joix / Les Auguets	10'070 m ²	68	43	6
OAP5	UB	Mont Chalon	63'470 m ²	-	-	-

 Emplacements réservés

N° ER	Désignation des opérations	Surface d'emprise	Bénéficiaire
1	Amorce d'une voie d'accès au domaine skiable, de fm de plate-forme, à proximité de la salle polyvalente	320 m ²	Commune
2	Aménagement d'équipements liés au domaine skiable	4 000 m ²	Commune
3	Création d'une voie d'accès vers "Montanet", fm de plate-forme	960 m ²	Commune
4	Aménagement d'une aire de retournement, le Hucelle	250 m ²	Commune
5	Création d'une voie d'accès vers "La Chapelle", fm de plate-forme	310 m ²	Commune

Article R151-31 alinéa 1 - Espaces boisés classés

Article L151-41 alinéa 5 - Servitude de projet

Article L151-19 - Identification des biens patrimoniaux

Article L151-35 - Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Bâtiments pouvant changer de destination	
Lieu-dit	Parcelle
Au Recourd	AH 87
Les Augaerts	R 1168
Aux Effalides	AH 65
Salbrisotte	AI 124

 Chalet d'alpage

☆ Ancien chalet d'alpage à vocation d'habitation

☐ Refugee

Chalets / Refuges	Lieu-dit	Numéro de parcelle
Nature de la construction		
Chalets d'alpage	Montagne des Ménéisses	51 ; 52 ; 53
Chalets d'alpage	Montdevaux	?
Anciens chalets d'alpage à vocation habitation	Montagne des Ménéisses	2 chalets + ruines
Anciens chalets d'alpage à vocation habitation	Corriens	25 ; 26
Refuge	Montdevaux	?
Refuge	Corriens	25 ; 26

